

L'an deux mille vingt et le seize juillet

Actumlex

Société d'Huissiers de Justice Associés
titulaires des Offices de **GUÉRET** et
de **LA SOUTERRAINE (23)** et Bureau
Annexe à **BESSINES-SUR-
GARTEMPE (87)** qualifiés
Commissaires de Justice

Procès-Verbal de Description

(Article R322-1 du CPCÉ du 30 mai 2012)

**EXPÉDITION
DÉMATÉRIALISÉE**

N° DOSSIER: 2000604



Siège social 10 - 12 - 14 rue du Four à Chaux
23300 LA SOUTERRAINE

6 rue Georges Clémenceau
23000 GUÉRET

Tél: 05.55.63.20.03

E-mail: contactactumlex@huissier-justice.fr

Site Internet: www.actumlex.fr

RIB CDC LA SOUTERRAINE:
FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R 69



Actumlex

**EXPÉDITION
DÉMATÉRIALISÉE**

E-mail: contactactumlex@huissier-justice.fr

Siège social 10-12-14 rue du Four à Chaux ✦ 23300 LA SOUTERRAINE

6 rue Georges Clémenceau ✦ 23000 GUÉRET

☎ 05.55.63.20.03

2000604

Société d'Huissiers de Justice Associés titulaires des **Offices de GUÉRET et LA SOUTERRAINE (23)** et d'un **Bureau Annexe à BESSINES-SUR-GARTEMPE (87)** qualifiés Commissaires de Justice

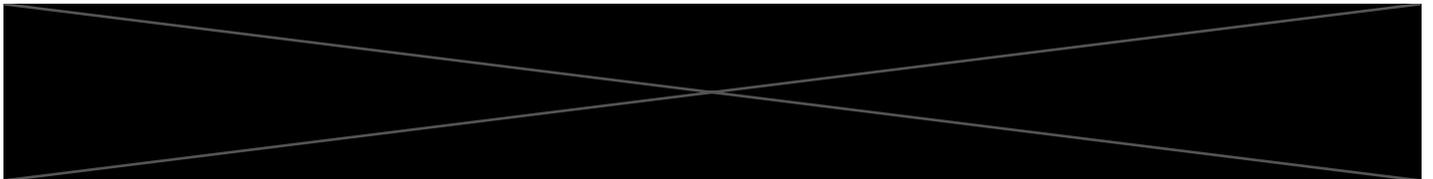
PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

L'an deux mille vingt et le seize juillet à neuf heures sept

À la requête du :

S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, au capital de 124.821.703,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644 dont le siège social est situé 26/28 Rue de Madrid 75008 PARIS, venue aux droits et actions de la SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES, en vertu d'un acte publié au Registre du Commerce et des Sociétés le 18 Juin 2015 avec effet au 1er Juin 2015, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

Agissant en vertu de :



Et de la copie exécutoire à ordre d'un acte authentique reçu le 13 Mai 2009 par Maître Alain SALLET notaire à 23230 GOUZON, contenant prêt immobilier par le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE à [REDACTED]

En conséquence,

Nous **SELARL ACTUMLEX**, Société d'Huissiers de Justice, pris en son siège 10-12 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine, par l'un de nous soussignés,

Déférant à cette réquisition.

Je **Maître Rémy EDME**, Huissier de Justice associé, me suis rendu ce jour sur les lieux, 15 Avenue du Bourbonnais, section Ai n°431, commune de GOUZON (23230) où là étant, je procède aux constatations suivantes :

▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

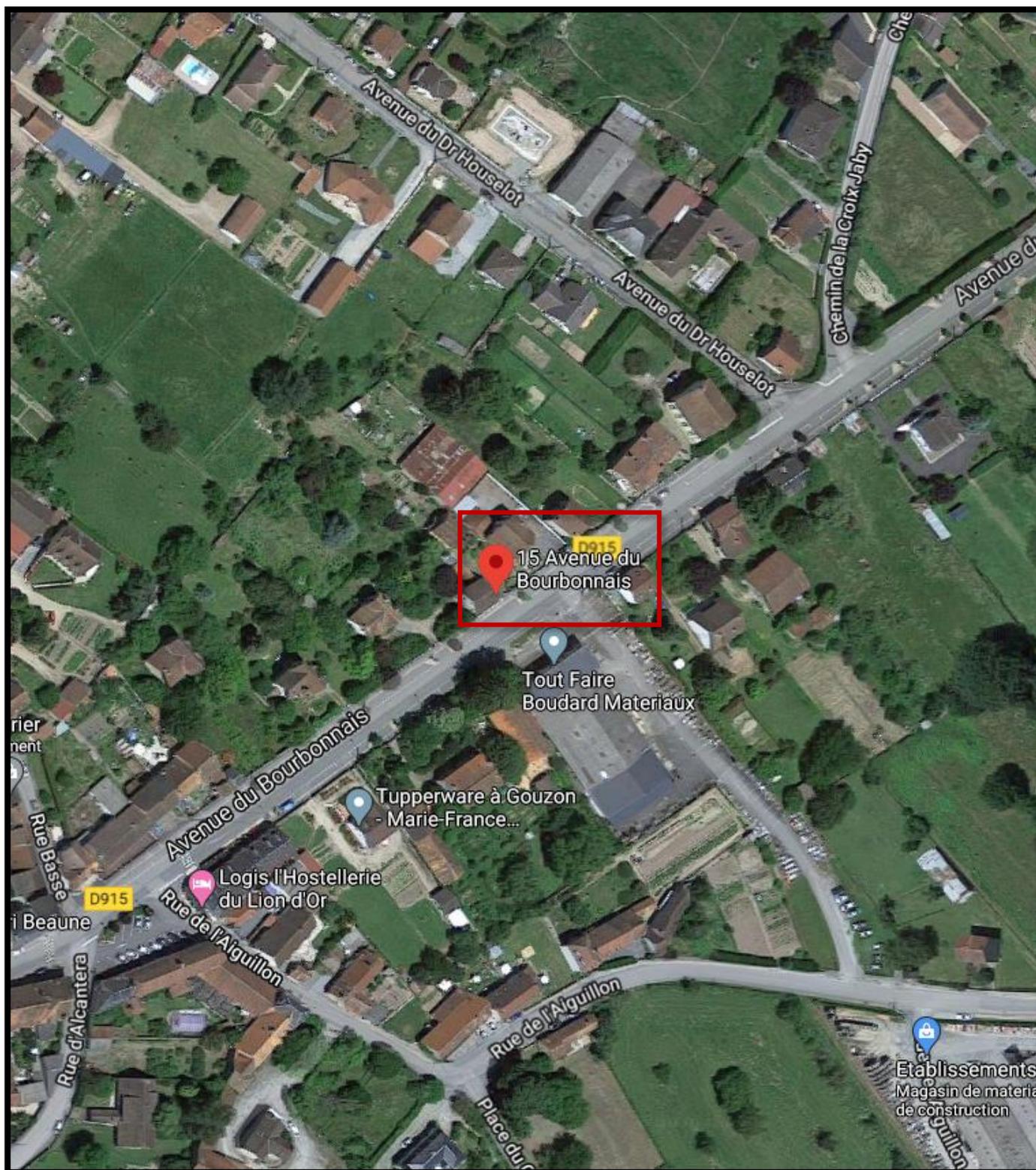
Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 1

Table des matières

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION.....	1
PLAN.....	3
PLAN CADASTRAL	4
PROPOS LIMINAIRES.....	5
DESCRIPTION EXTÉRIEURE.....	6
DESCRIPTION INTÉRIEURE.....	14
COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE.....	38
ANNEXE 1 : MATRICE CADASTRALE.....	52
COÛT DE L'ACTE.....	53

PLAN



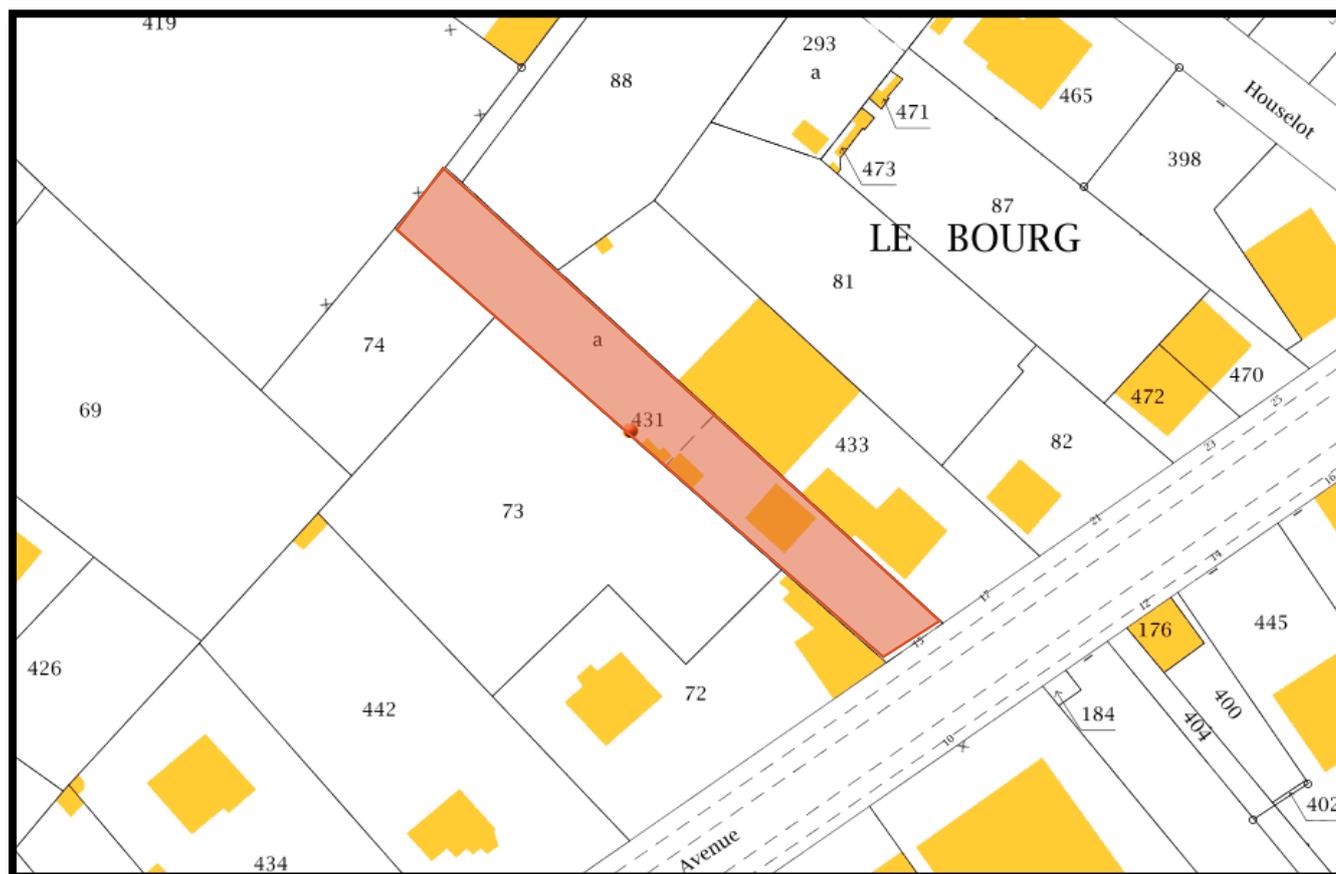
Source :

<https://www.google.fr/maps/place/15+Avenue+du+Bourbonnais,+23230+Gouzon/@46.193244,2.2415546,400m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x47fa1ff96eb7c703:0x83c38f75d40dfcd9!8m2!3d46.1932403!4d2.2426486?hl=fr>

▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selar ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

PLAN CADASTRAL



Source :

https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteParcelle.do?CSRF_TOKEN=WSY9-Z4Y7-OMW4-W6A2-WMW8-W8ZG-EKIO-T98T&p=BK093000AI0431&f=BK093000AI01&dontSaveLastForward&keepVolatileSession=

▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Propos liminaires

La commune

Gouzon est une petite commune du centre-ouest de la France, située dans le département de la Creuse et de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle fait partie de la Communauté de communes « *du Carrefour des Quatre Provinces* ».

Les habitants et habitantes de la commune de Gouzon sont appelés les Gouzonnais et les Gouzonnaïses. Les 1 475 habitants du village de Gouzon vivent sur une superficie totale de 50 km² avec une densité de 30 habitants par km² et une moyenne d'altitude de 377 m.

Depuis le dernier recensement de 1999 à 2008, la population est passée de 1 380 à 1 475 et a fortement augmenté de 7%.

Les villes voisines sont La Celle-sous-Gouzon, Pierrefitte, Trois-Fonds, Saint-Loup, Saint-Chabrais.

La grande ville la plus proche de Gouzon est Montluçon et se trouve à 33 kilomètres à l'est à vol d'oiseau.

La gare la plus proche de Gouzon se trouve à Ahun (18.42 kilomètres), Aubusson (26.4 kilomètres).

Les modalités d'occupation

Le bien est occupé par 

Assainissement

Le logement bénéficie de l'assainissement collectif.

Eligibilité Internet

À Gouzon, il y a encore 11.1% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet.

50,1% des logements gouzonnais ont accès au Très Haut Débit.

Le haut débit (*entre 8 et 30Mbit/s*) concerne 32,2% des 1 587 Gouzonnais.

Malgré l'absence de couverture fibre optique et câble, 50.1% des logements ont accès au Très Haut Débit via la technologie VDSL à Gouzon. 95.5% des logements gouzonnais sont couverts par le réseau cuivre DSL.

(Source : <https://www.zoneadsl.com/couverture/creuse/gouzon-23230.html>)

▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 5

DESCRIPTION EXTÉRIEURE

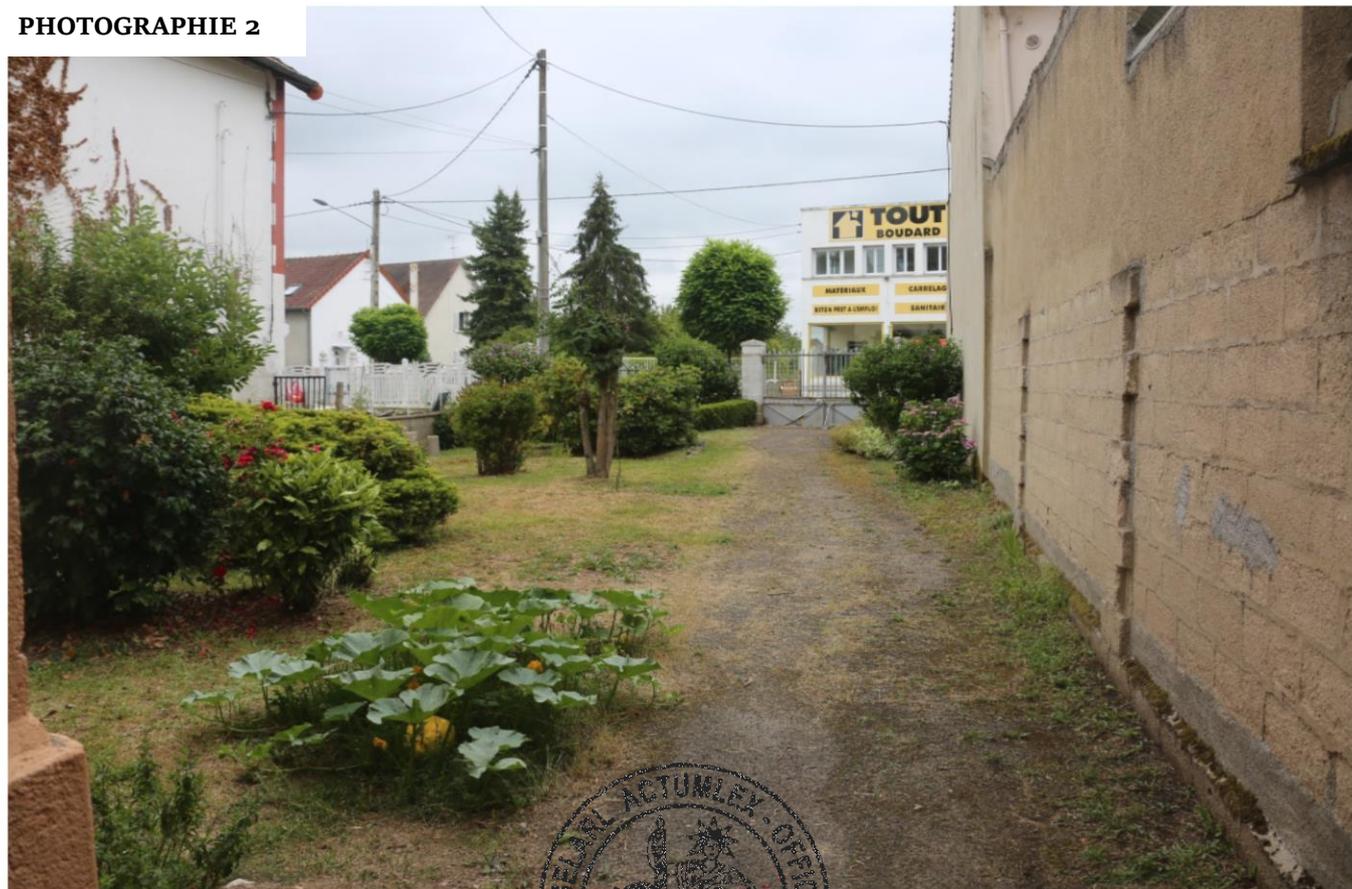
L'immeuble est accessible et est référencé au n°15 Avenue du Bourbonnais commune de GOUZON (23230).

Il débute par un mur de clôture en pierres jointées, je note des détériorations des joints, prolongé sur un festonnage de type métallique présentant des traces d'oxydation, agrémenté d'un portail double vantail présentant également imposte pleine en partie basse avec traces d'oxydation.

PHOTOGRAPHIE 1



PHOTOGRAPHIE 2

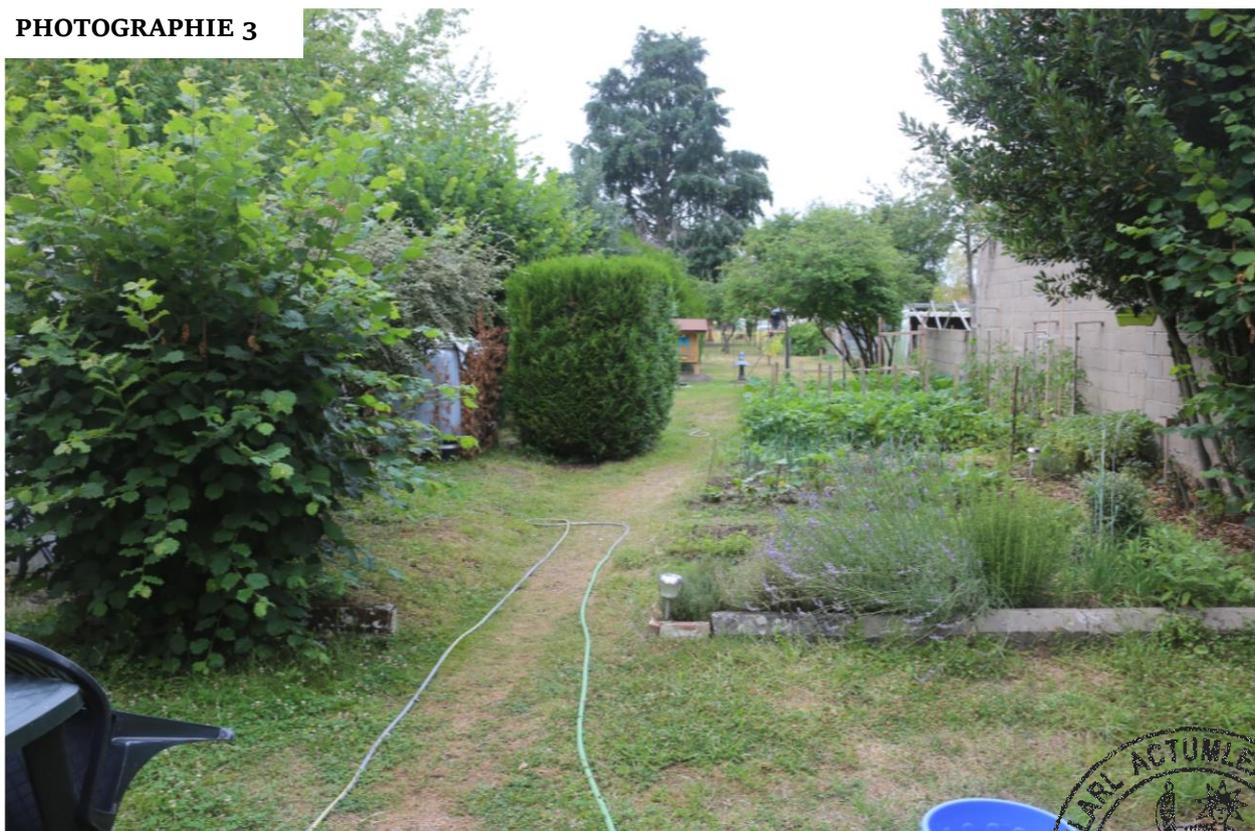


▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souverraïne
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Au niveau du descriptif de la parcelle je relève un mur de clôture séparant les parcelles, d'un côté je note la présence de parpaings jointés, sommairement enduits.

PHOTOGRAPHIE 3



PHOTOGRAPHIE 4



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Je relève l'existence d'un petit appentis en tôle avec une seule porte.

PHOTOGRAPHIE 5



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Je relève également que toute une partie du jardin est équipée d'une cuve à eau avec récupérateur.

PHOTOGRAPHIE 6



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

En progressant, je relève un deuxième apprentis à usage de « cabane à poules » avec petit jardin.

PHOTOGRAPHIE 7



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

J'examine ensuite le premier pignon. Je relève que c'est un bâtiment sur sous-sol élevé de deux étages. Je note côté Nord un enduit recouvrant avec fissuration existante sous la fenêtre de gauche. Je relève également que la façade est équipée d'une montée d'escalier laquelle a été fermée à l'aide de panneaux vitrés. Je note le caractère cassé des vitres.

PHOTOGRAPHIE 8



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Je poursuis l'examen du pignon. Je note que celui-ci est porteur d'un enduit recouvrant, qu'il a été peint jusqu'à la sous-face de toit, de même que la façade avant.

PHOTOGRAPHIE 9



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

DESCRIPTION INTÉRIEURE

SOUS-SOL

Je relève la présence de deux grandes pièces avec un sol en nature de dalles cimentées avec des murs également porteurs d'un enduit sur un plafond hourdis de briques et poutrelles bois.

Je relève la présence de la chaudière fuel de marque CHAPPEE modèle NXR.

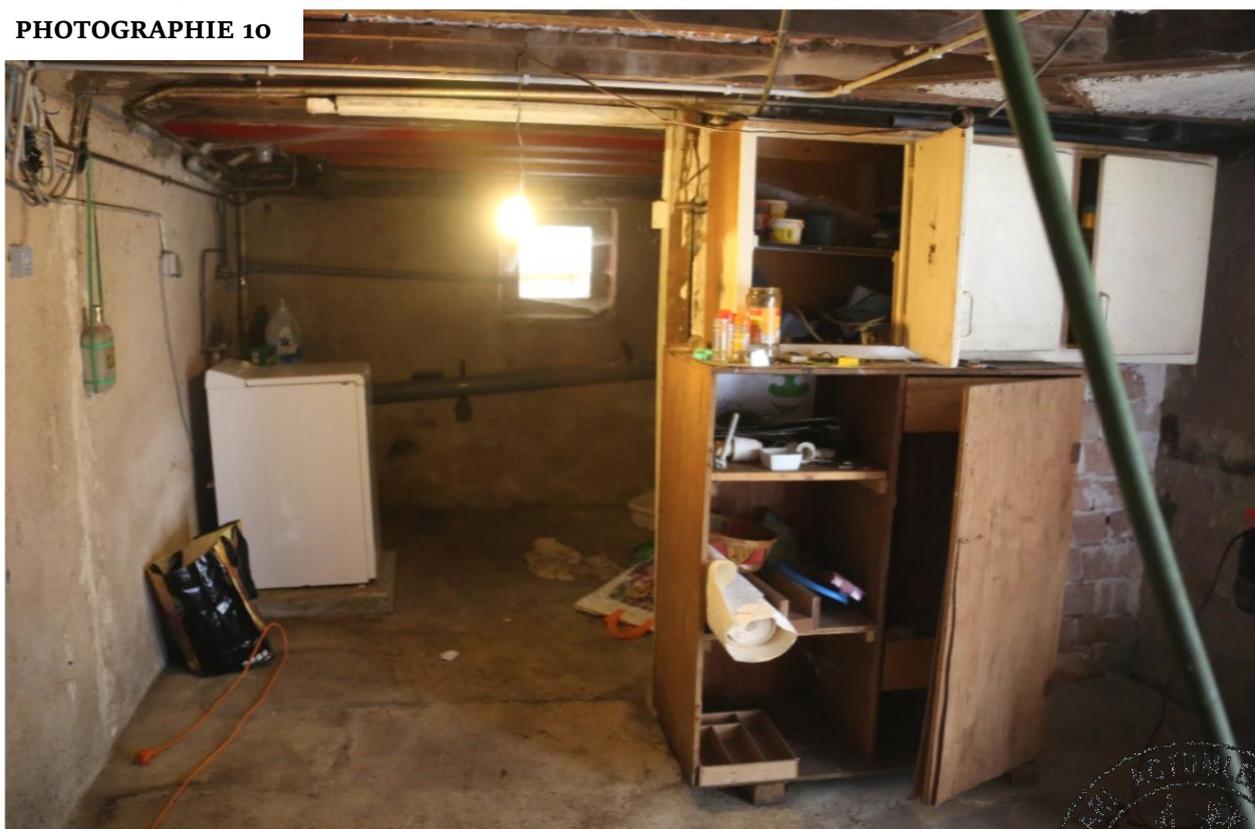
J'examine la deuxième pièce. Je relève un sol en nature de dalles cimentées, prolongé sur mur enduit avec plafond en briques et poutres de bois hourdis. Je note un habillage sommaire du plafond. Dans cette pièce je note un point particulier : les huisseries sont dépourvues de cadre et de vitrage.

Remarque d'ordre général

Je relève que la chaudière est déconnectée.

Première partie

PHOTOGRAPHIE 10



PHOTOGRAPHIE 11

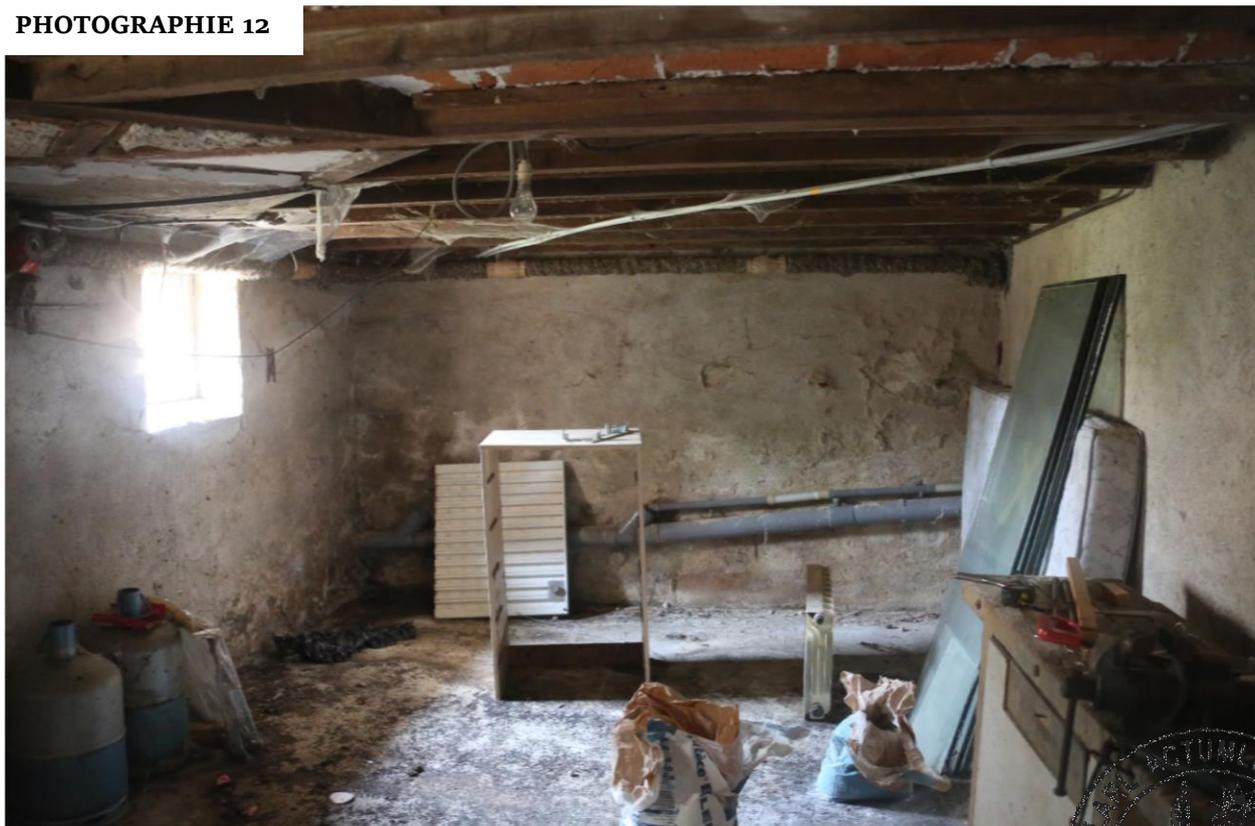


▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

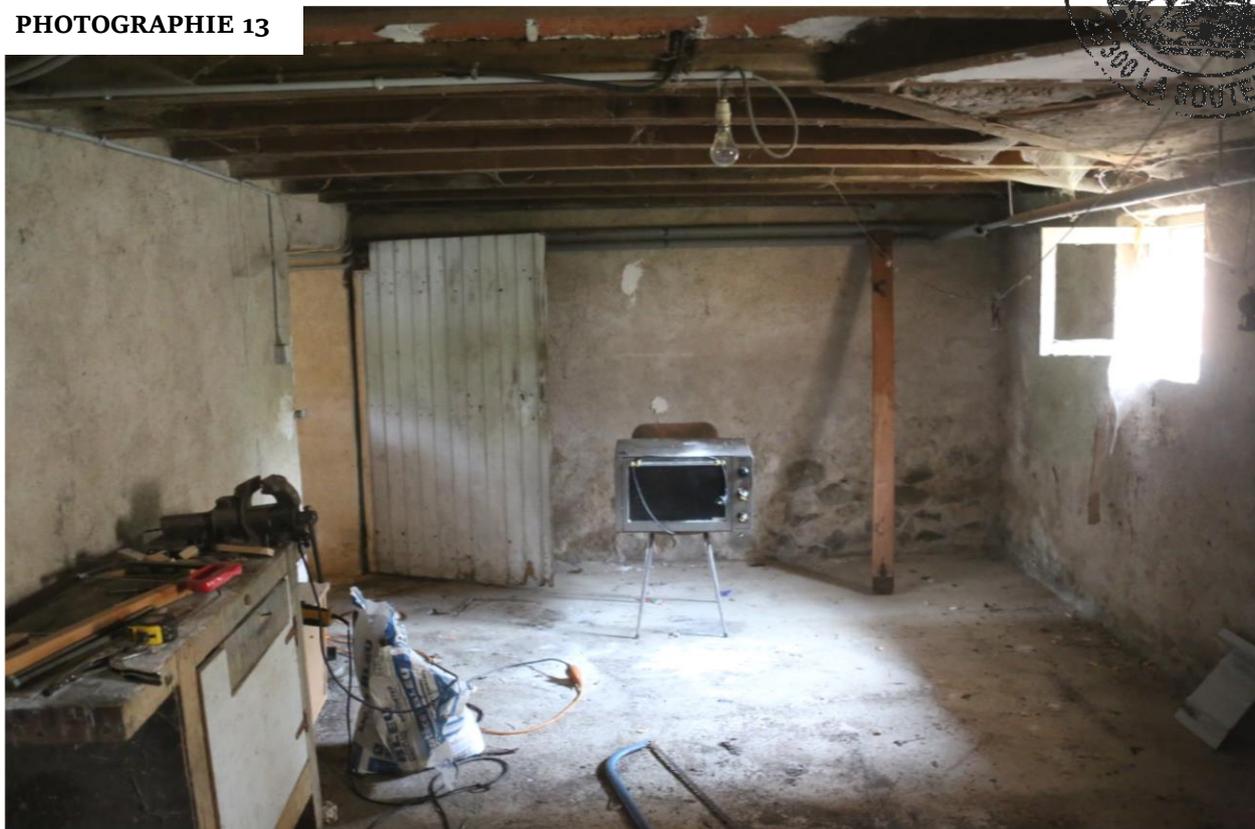
Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Seconde partie

PHOTOGRAPHIE 12



PHOTOGRAPHIE 13



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

J'accède à l'intérieur à l'aide d'une série de marches en état.

PHOTOGRAPHIE 14



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souverraïne
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

REZ-DE-CHAUSSÉE

Au rez-de-chaussée la désignation est la suivante :

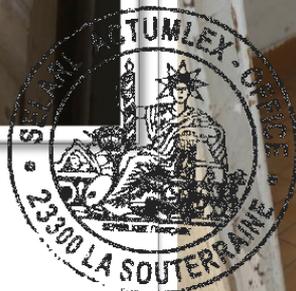
HALL - COULOIR

Je relève un hall desservant un premier espace à usage de WC, prolongé ensuite par une salle d'eau. L'accès se fait à l'aide d'un seuil béton fissuré desservant ensuite un sol carrelé qui dessert la partie WC et salle d'eau. Au niveau des murs je relève qu'il s'agit de murs porteurs d'un enduit de type mouchetis lequel a été peint jusqu'au plafond, munis de dalles polystyrène en état. Je note un point lumineux au plafond avec interrupteur.

PHOTOGRAPHIE 15



PHOTOGRAPHIE 16



WC

J'examine la pièce à usage de WC. Je note le carrelage recouvrant au sol, prolongé ensuite par plinthes ainsi qu'une ancienne peinture et un ancien carrelage. Je note également la détérioration de la fenêtre.

PHOTOGRAPHIE 17



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Salle d'eau

Je note l'absence de porte. Je relève ensuite au sol un carrelage recouvrant prolongé sur un carrelage autour des éléments tels que lavabo et pièce d'eau prolongé par ancienne peinture. Je relève au plafond des dalles de polystyrène avec un point lumineux, avec interrupteur à l'extérieur salle d'eau.

PHOTOGRAPHIE 18



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 20

Salon

Je relève ensuite que j'accède à la partie salon – cuisine et première chambre : je relève que celle-ci est accessible à l'aide d'une porte en bois brut laquelle est en état. Je note au sol un parquet recouvrant sur l'intégralité des pièces. Je note que le parquet n'est pas poncé et présente plusieurs tâches.

PHOTOGRAPHIE 19

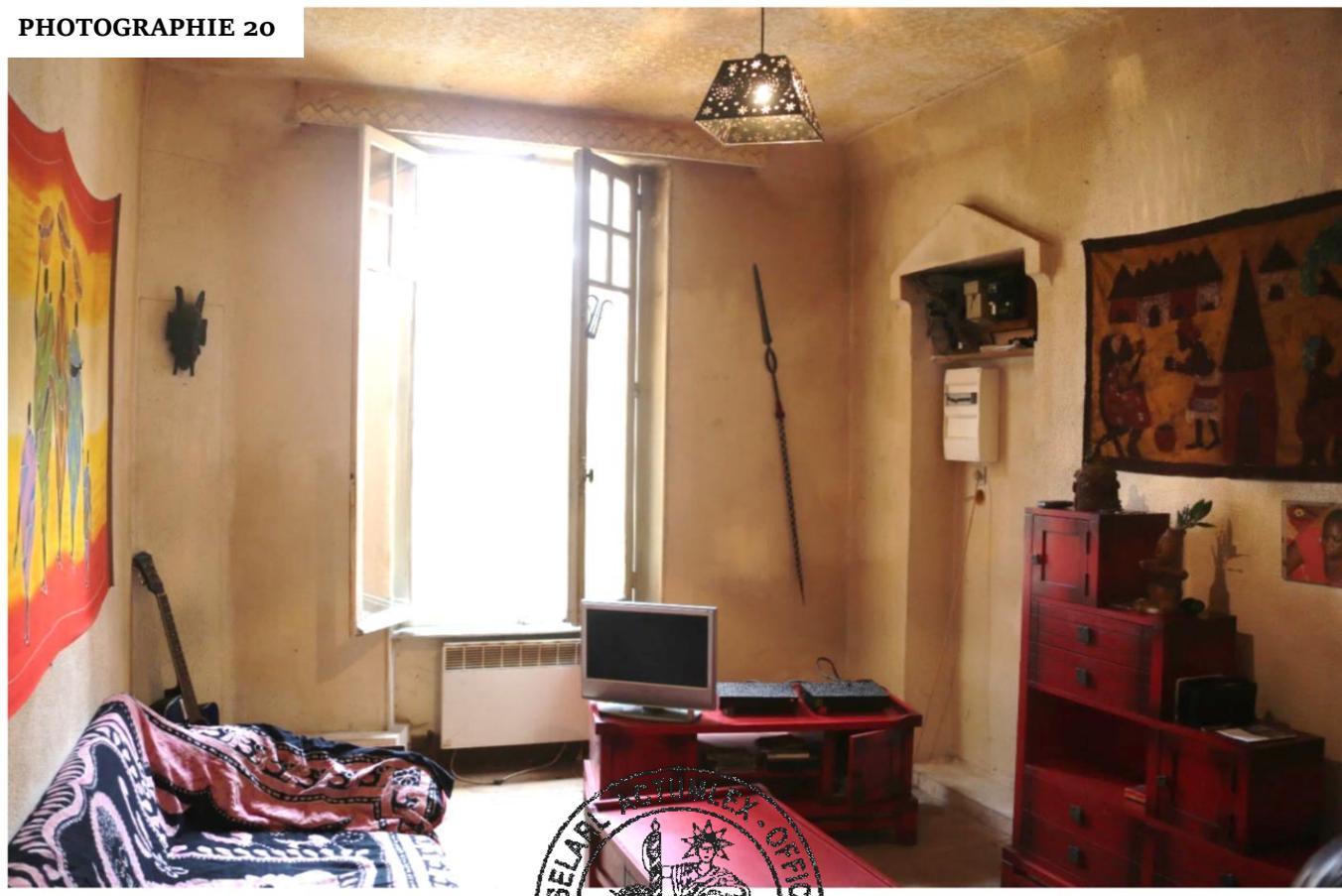


▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

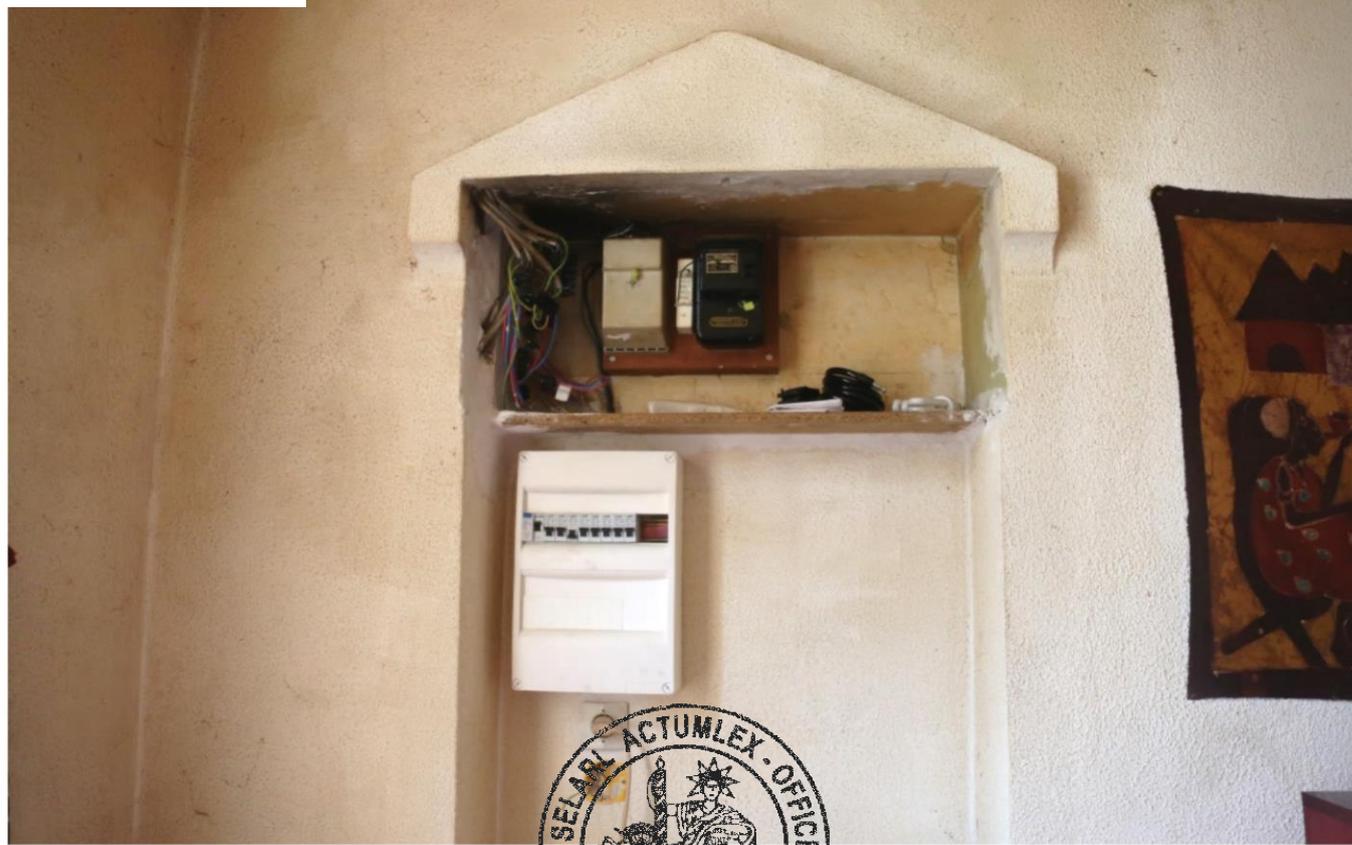
Au niveau du salon je relève la présence d'un mur porteur d'un crépi le quel est en état, prolongé par des dalles de polystyrène au plafond. Je note un point lumineux avec interrupteur ainsi qu'une fenêtre double vantail avec volet, suivie d'un radiateur électrique.

PHOTOGRAPHIE 20



Je note un point particulier : le tableau électrique et le disjoncteur se trouvent dans cette pièce.

PHOTOGRAPHIE 21



Je relève que le compteur électrique est situé dans la rue.

PHOTOGRAPHIE 22



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souverraïne
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Première chambre

J'examine la première chambre, elle est accessible à l'aide d'une porte laquelle présente ancienne peinture, desservie sur un sol porteur du plancher taché, prolongé sur des murs porteurs d'enduit lequel présente plusieurs tâches et au plafond je note des dalles de polystyrène avec un point lumineux. Je note une fenêtre double vantail qui est cassée avec volet. Je relève un radiateur qui est fonctionnel.

PHOTOGRAPHIE 23



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

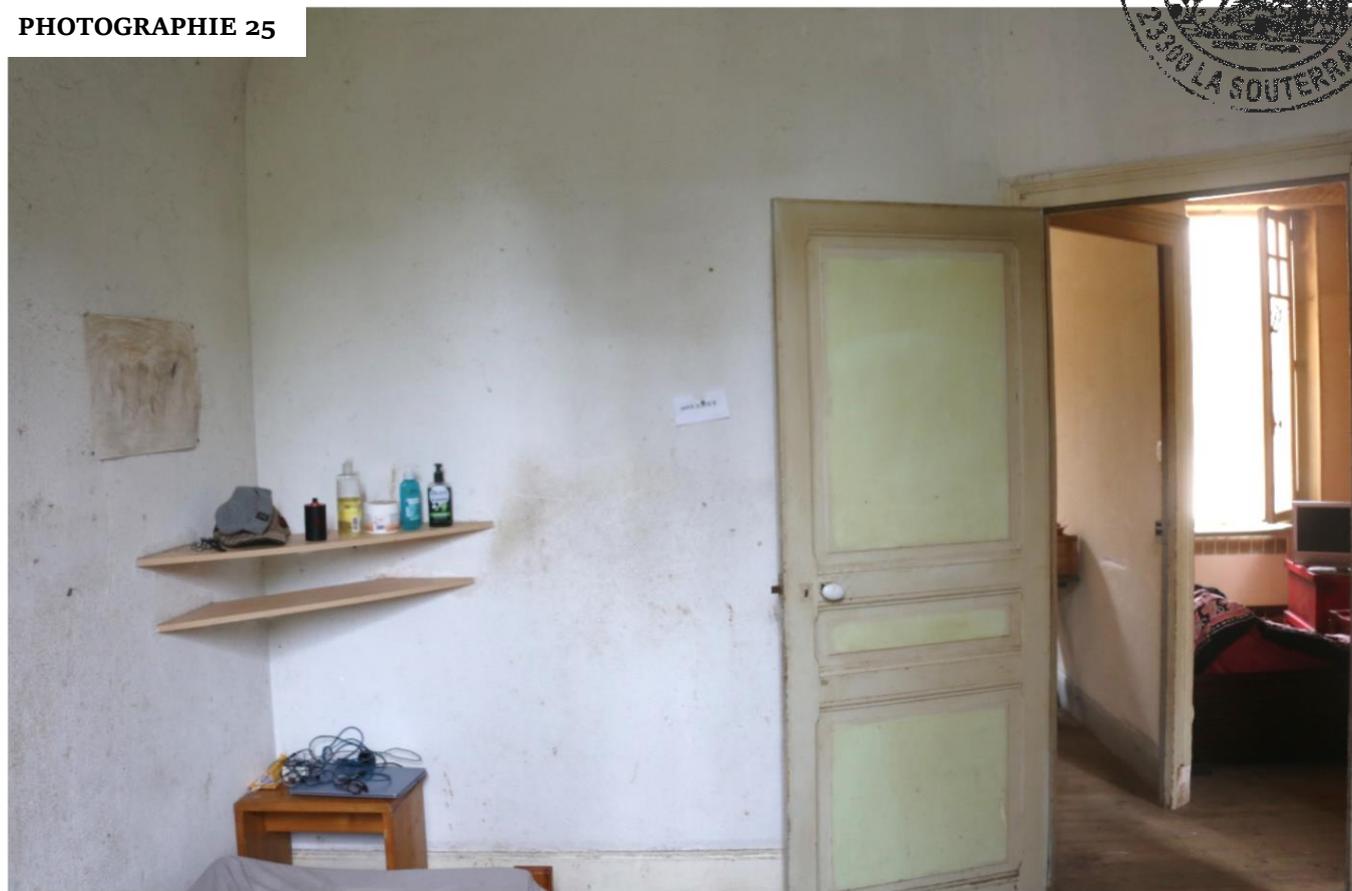
Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 25

PHOTOGRAPHIE 24



PHOTOGRAPHIE 25



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Pièce à usage de cuisine

La cuisine est accessible à l'aide d'une porte en bois naturel laquelle présente une forme d'ancienne. Je note au sol le parquet taché, prolongé par des plinthes anciennes et tâchées, desservant ensuite des murs porteurs d'un enduit de type mouchetis et peint avec au plafond des dalles polystyrène. Je note un point lumineux accessible avec interrupteur au plafond.

PHOTOGRAPHIE 26

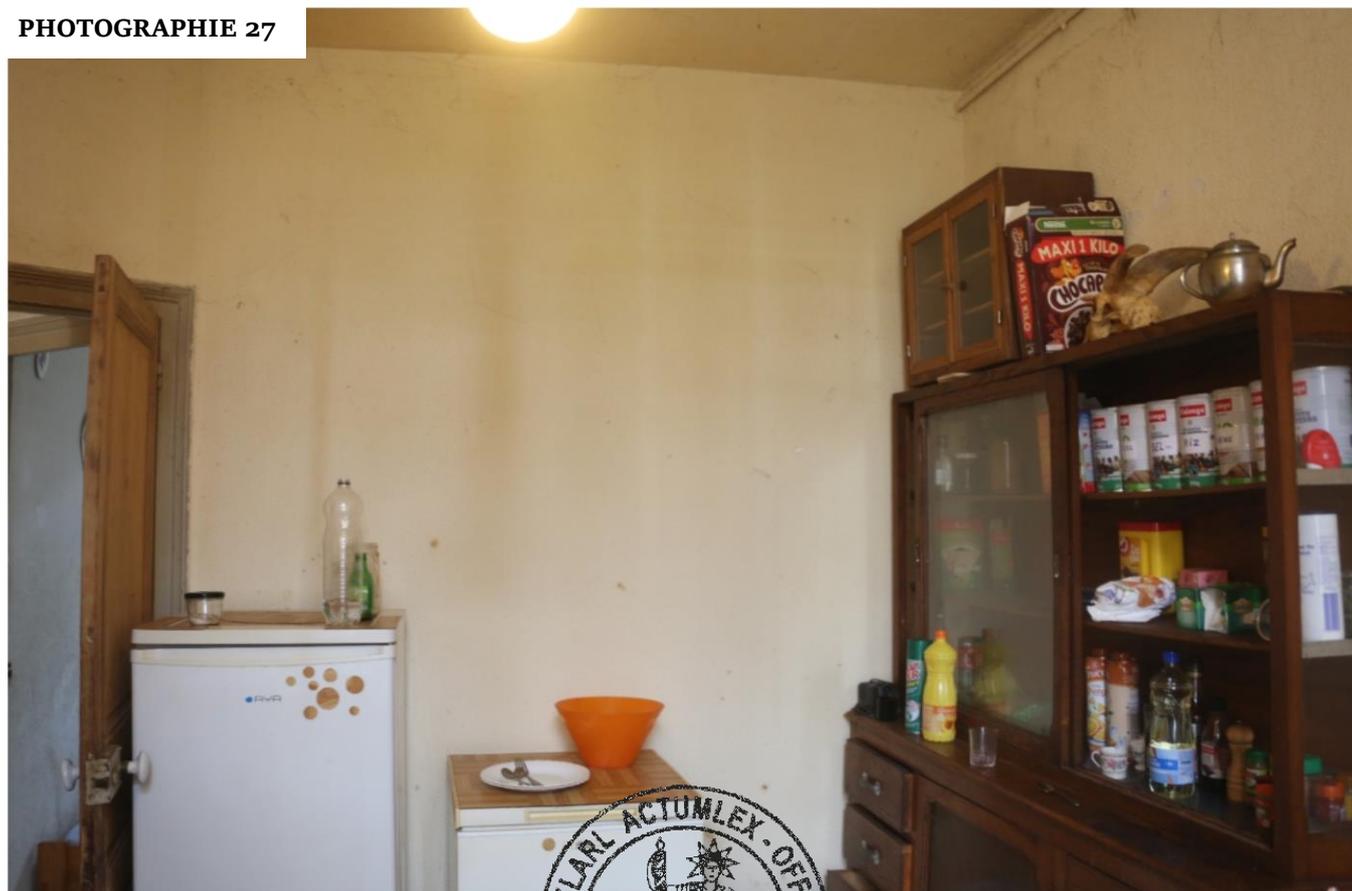


▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 27

PHOTOGRAPHIE 27



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Je note également la détérioration sous la fenêtre de l'encadrement. Je relève une fenêtre simple vitrage avec volet, le tout présentant détérioration des joints.

PHOTOGRAPHIE 28



PREMIER ÉTAGE

J'examine le premier étage. Il est accessible à l'aide d'un escalier extérieur en béton muni d'un festonnage métallique présentant traces d'oxydation.

PHOTOGRAPHIE 29



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 30

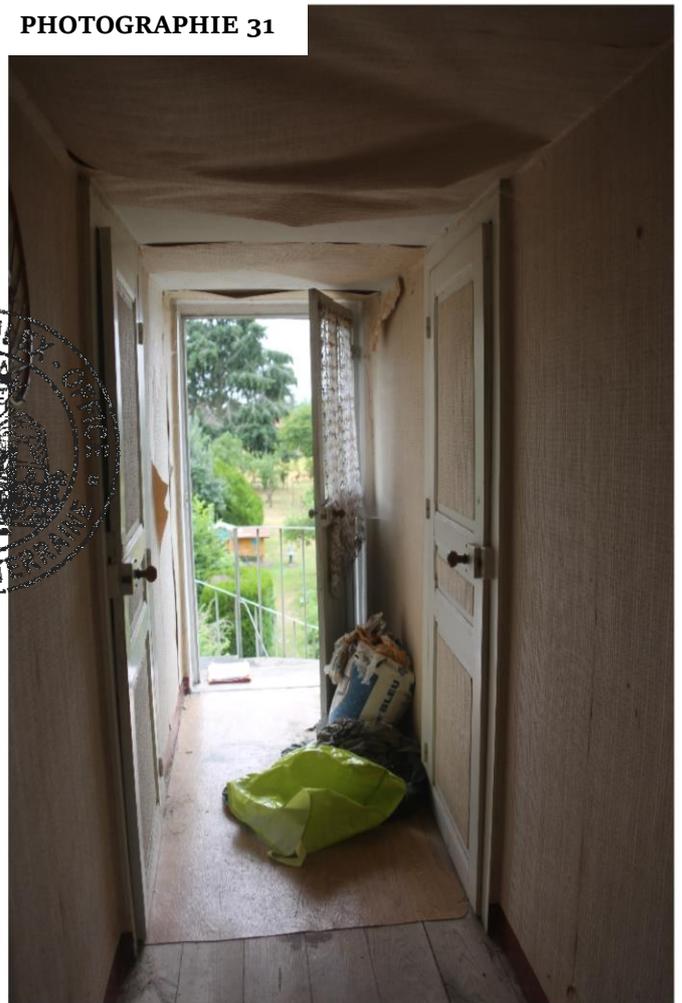
Au niveau du sol du couloir il débute par une porte présentant détérioration de peinture en partie basse de la traverse, je relève un linoléum. Je note une ancienne tapisserie sur plâtre au plafond et sur les murs. Je note un point lumineux avec interrupteur.

La désignation à l'étage est la suivante : un couloir desservant une chambre sur la gauche, une deuxième chambre sur la droite et une chambre au fond.

PHOTOGRAPHIE 30



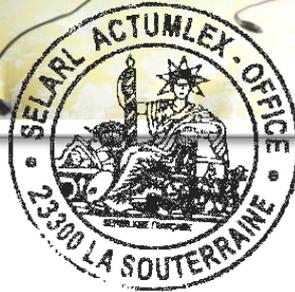
PHOTOGRAPHIE 31



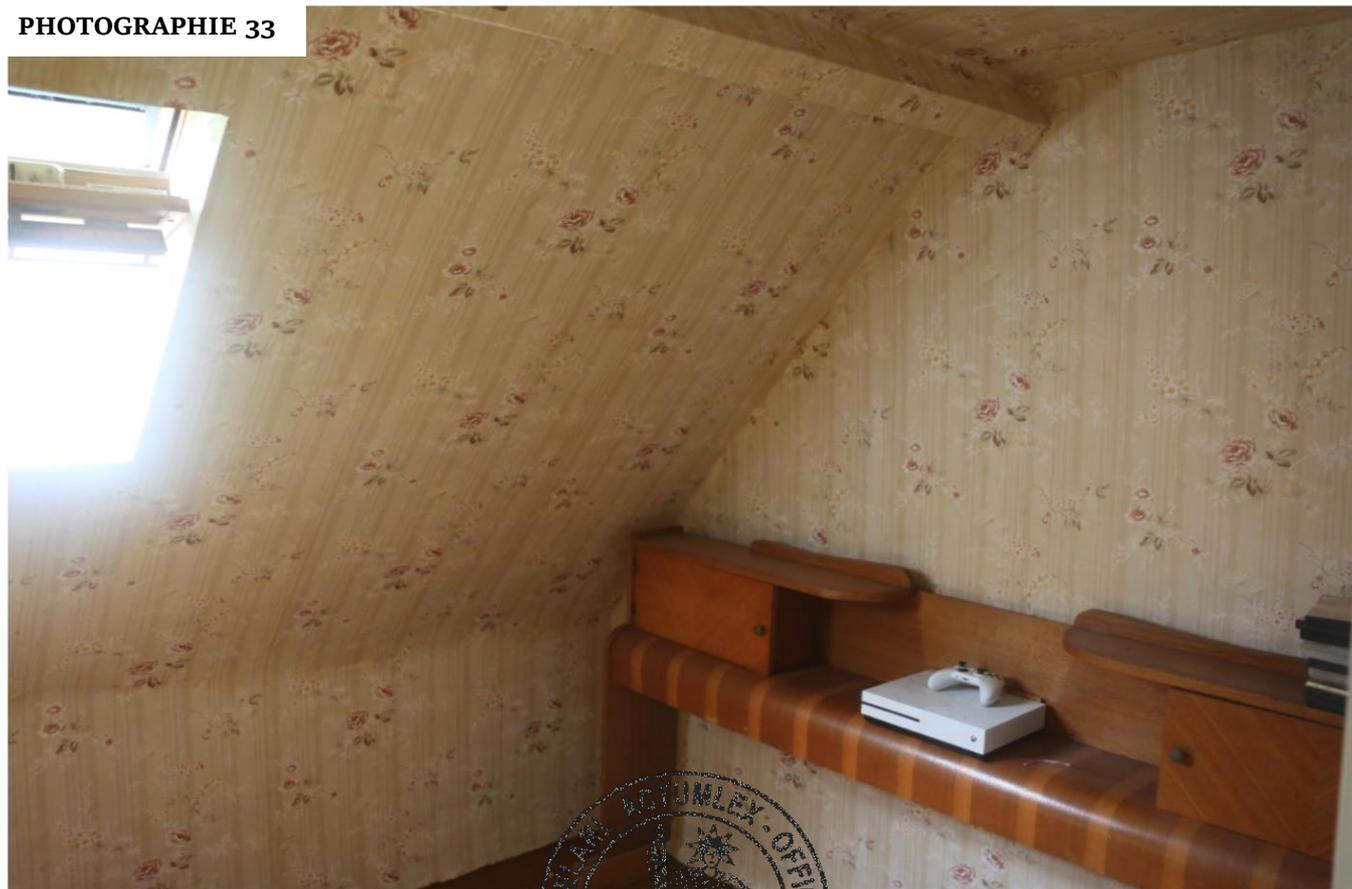
Première chambre

Elle débute par une porte présentant tapisserie intérieure ancienne, desservant ensuite un sol présentant moquette sur murs tapissés. Je note la particularité que le mur est soupenté avec un Velux. Je relève un éclairage de type applique avec interrupteur.

PHOTOGRAPHIE 32



PHOTOGRAPHIE 33



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souveraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Deuxième chambre

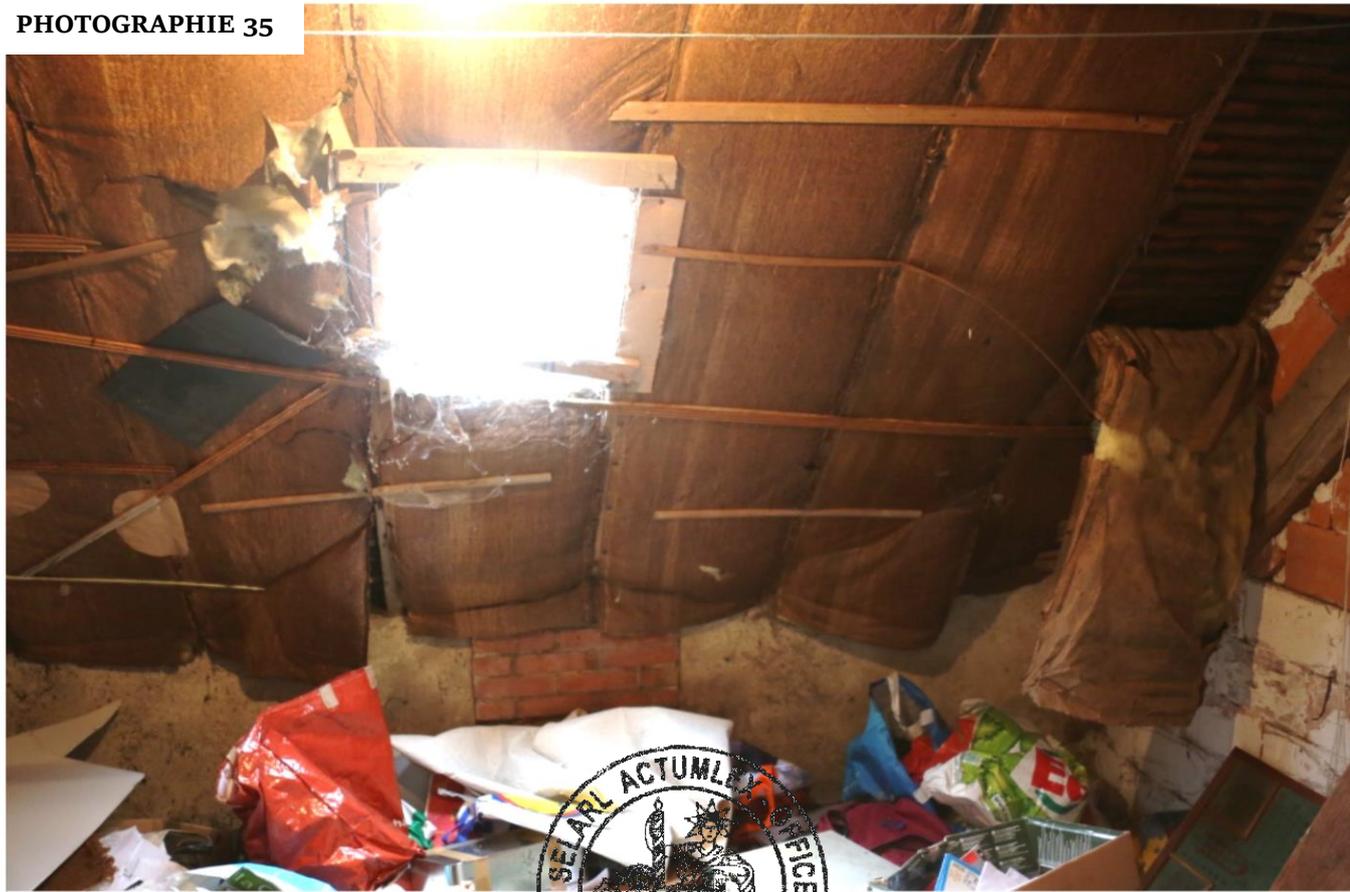
J'examine la deuxième chambre sur la gauche, elle débute par une porte munie d'une peinture ancienne côté intérieur. Le plafond est un plancher en pin, desservant ensuite des murs en briquettes brutes avec ancien revêtement de toiture. Je note un point lumineux avec interrupteur.

PHOTOGRAPHIE 34



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012



Dernière pièce

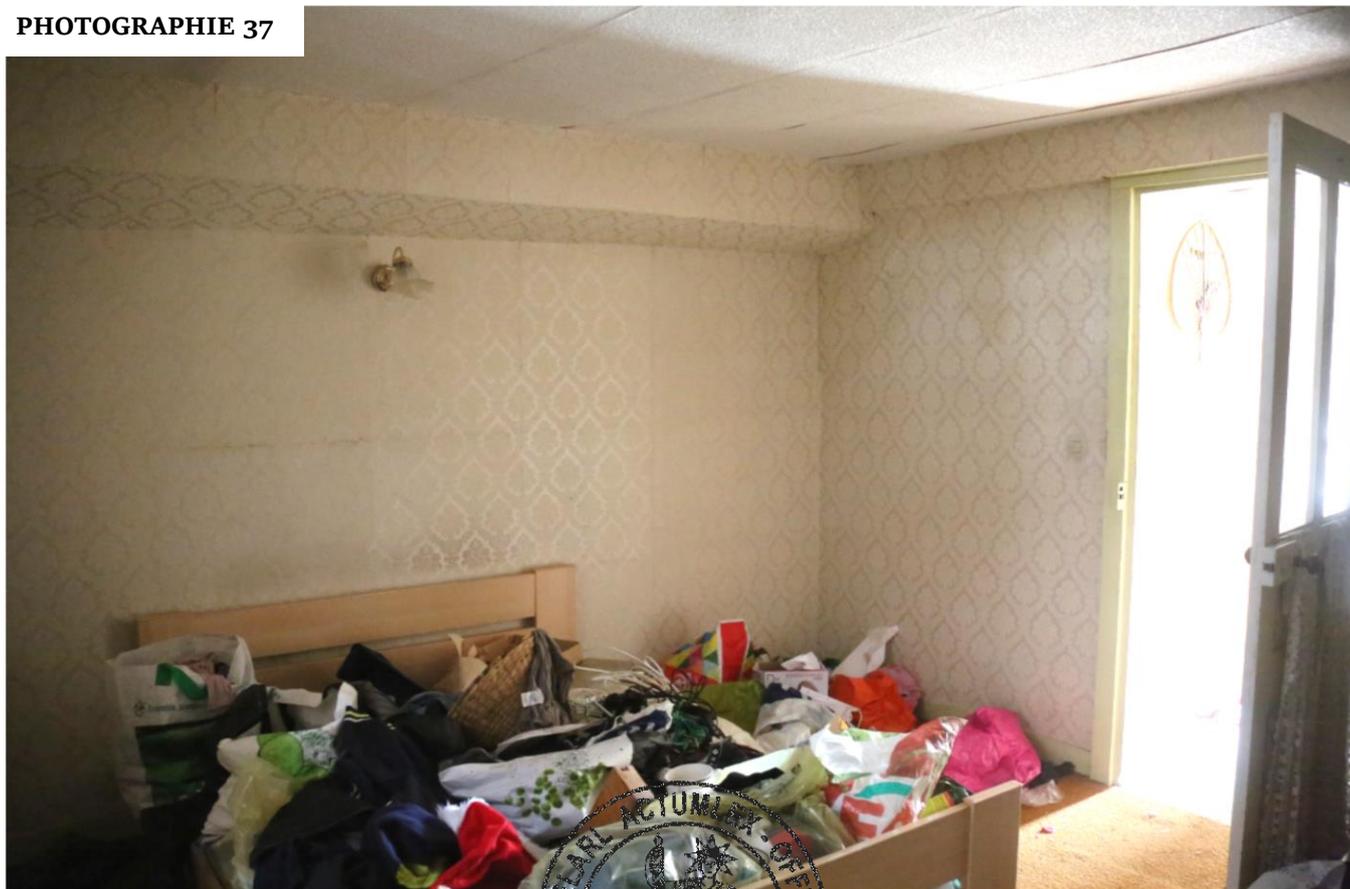
J'examine la dernière pièce. Elle débute par une porte comprenant tapisserie en partie basse et imposte vitrée en partie haute, prolongée ensuite par une moquette en état usagé, prolongée ensuite par des murs tapissés jusqu'à l'anse de panier et je note une tapisserie présentant décolllements au plafond. Je note une fenêtre double vantail qui présente un carreau cassé avec volet.

Plus en arrière je note l'existence d'un cagibi.

PHOTOGRAPHIE 36



PHOTOGRAPHIE 37



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souverraïne
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE NEUF JUIN

**AXIOJURIS**
avocats
SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL
223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99
170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786
www.axiojuris.com

SELARL ACTUMLEX
Société d'Huissiers de Justice
10-12, Rue du Four à Chaux
23300 LA SOUTERRAINE
Tél. 05 55 63 20 03 - Fax: 05 55 63 33 65
BP 32 - 23800 DUN LE PALESTEL
Tél. 05 55 89 21 88 - Fax: 05 55 89 18 78
au capital de 32.000 Euros - SIRET 537 794 794 00012
**PREMIERE
EXPEDITION**
Affaire : CIFD [REDACTED]
Dossier n° 20200231
Tribunal Judiciaire de GUERET
Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT, ET LE Neuf Juin

A LA REQUÊTE DE :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits de la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE Rhône Alpes Auvergne**, en vertu d'un acte publié au Registre du Commerce et des Sociétés le 18 juin 2015 avec effet au 1^{er} juin 2015, Société Anonyme au capital de 124 821 566,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Richard LAURENT** membre de la SCP RICHARD LAURENT Avocat au Barreau de GUERET, y demeurant 4, avenue du Général de Gaulle, 23000 GUERET.

Et ayant pour Avocat Plaidant, **Maître Matthieu ROQUEL**, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), y demeurant 170 boulevard Stalingrad, 69006 LYON, membre de la Société Civile Professionnelle Interbarreaux DESILETS-ROBBE-ROQUEL.

EN VERTU DE :

La copie exécutoire à ordre d'un acte authentique reçu le 13 mai 2009 par Maître Alain SALLET, notaire à GOUZON (23), contenant prêt immobilier :

par la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE Rhône Alpes Auvergne**

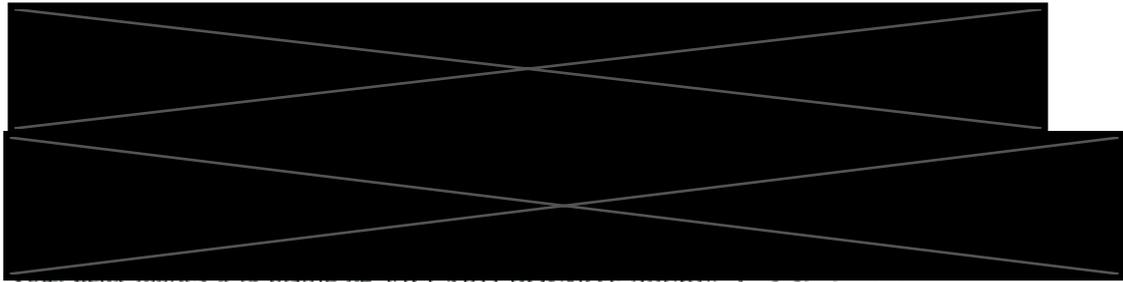
[REDACTED]
somme en principal de 66.000,00 €, outre frais et intérêts conventionnels, et garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, publiée à la Conservation des Hypothèques de GUERET le 28 mai 2009, Volume 2009 V 313.

Nous, Selarl ACTUMLEX, Société d'Huissiers de Justice, pris en son siège 10 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine, par l'un de nous soussignés

FAIT COMMANDEMENT A :



△ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69



... sous leur main à la main de VILLARD BONNOT (ISERE), le 6 février 2008, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.

D'AVOIR A PAYER, DANS LE DELAI DE 8 (HUIT) JOURS, A LA REQUERANTE OU A MOI, HUISSIER DE JUSTICE, AYANT POUVOIR A CET EFFET, LES SOMMES SUIVANTES :

1/ Décompte au 30/04/2020 des sommes dues au titre du prêt n° 300008000106387 :

Prêt N°300008000106387	
Capital restant dû au 06/02/2020	35 820,41 €
Solde débiteur au 06/02/2020	16 619,97 €
Indemnité d'exigibilité 7% prévue à l'acte	2 507,43 €
Intérêts de retard du 07/02/2020 au 30/04/2020 <i>au taux du prêt, soit 4,80 %</i>	579,29 €
Intérêts de retard à compter du 01/05/2020 <i>au taux du prêt, soit 4,80 %</i>	MÉMOIRE
Frais de procédure à parfaire	MÉMOIRE
Total outre mémoire au 30/04/2020	55 527,10 €

Soit **55.257,10 Euros SAUF MEMOIRE (décompte arrêté au 30/04/2020)**, montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

2/ Sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts à échoir, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte des acomptes qui auraient pu être versés.

Les avertissant que faute pour eux de satisfaire au présent commandement dans le délai impartit ci-dessus, la procédure à fin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet, ils seront



assignés à comparaître à une Audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Les informant que la Saisie porte sur les Biens désignés ci-après :

Sur la commune de **GOUZON (23230 - CREUSE), 15, avenue du Bourbonnais**

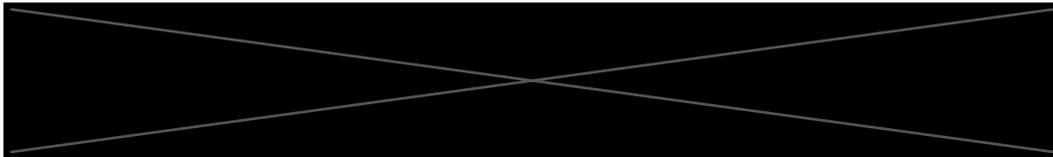
Une maison d'habitation élevée sur sous-sol-cave, d'un rez-de-chaussée surélevé composé de couloir, WC, salle-d'eau, cuisine, deux pièces ; premier étage auquel on accède par un escalier extérieur, composé d'une chambre mansardée, autre petite chambre mansardée et greniers ; faux grenier au-dessus.

Jardin avec garage et petites dépendances

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit ou voie	Surface
AI	431	« 15, avenue du Bourbonnais »	0ha 10a 9ca

Ainsi qu'il résulte de l'extrait de matrice cadastrale (dont copie jointe) délivré par la Direction Générale des Finances Publiques- Centre des Impôts Foncier de **GUERET en date du 25/05/2020**



Leur indiquant que le présent commandement de payer vaut saisie de l'immeuble, désigné ci-dessus, et que le bien est indisponible à leur égard à compter de la Signification de l'acte, et, à l'égard des tiers, à compter de la Publication du Commandement au fichier immobilier ;

Leur indiquant que le Commandement vaut également saisie des fruits et qu'il en est séquestre ;

Leur indiquant qu'ils gardent la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant précisé qu'une vente amiable ne pourra être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution ;

Leur indiquant qu'un Huissier de Justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble ;

Leur indiquant que le Juge de l'Exécution, territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes afférentes à la procédure, est le Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GUERET:

**Tribunal Judiciaire
Le Juge de l'Exécution
23, place Bonnyaud
23000 GUERET**



Leur indiquant que, s'ils en font préalablement la demande, ils peuvent bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'ils remplissent les conditions de ressources prévues par la loi n°91-647 du 10/07/1991 relative à l'aide juridique et le décret n°91-1266 du 19/12/1991 portant application de ladite loi ;

Leur indiquant, enfin, que, s'ils estiment être en situation de surendettement, ils ont la faculté de saisir la commission de surendettement des particuliers institués par les articles L.712-1 à L.712-9 du Code de la Consommation.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance 2020-306 du 25 Mars 2020 modifiée par Ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 ainsi rédigé :

« Tout acte, recours, action en justice, formalité, inscription, déclaration, notification ou publication prescrit par la loi ou le règlement à peine de nullité, sanction, caducité, forclusion, prescription, inopposabilité, irrecevabilité, péremption, désistement d'office, application d'un régime particulier, non avenu ou déchéance d'un droit quelconque et qui aurait dû être accompli pendant la période mentionnée à l'article 1er sera réputé avoir été fait à temps s'il a été effectué dans un délai qui ne peut excéder, à compter de la fin de cette période, le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois.

Il en est de même de tout paiement prescrit par la loi ou le règlement en vue de l'acquisition ou de la conservation d'un droit.

Le présent article n'est pas applicable aux délais de réflexion, de rétractation ou de renonciation prévus par la loi ou le règlement, ni aux délais prévus pour le remboursement de sommes d'argent en cas d'exercice de ces droits. »

LEUR FAISANT SOMMATION,

Et, à la même requête du créancier poursuivant, je vous fais SOMMATION, d'avoir à m'indiquer, si le Bien saisi est loué, les renseignements suivants concernant le preneur, savoir :

- si le preneur est une personne physique : ses noms, prénoms et adresse ;
- si le preneur est une personne morale : sa dénomination et son siège social.

CE A QUOI, IL M'A AUSSITOT ETE DECLARE : *S'habite dans la location*

SOUS TOUTES RESERVES



DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Service du Cadastre

Département :
LA CREUSE
Commune :
GOUZON

Section : A1
Folio(s) : 000 A1 01
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édiction : 1/1000
Date de Rédaction : 23/05/2020

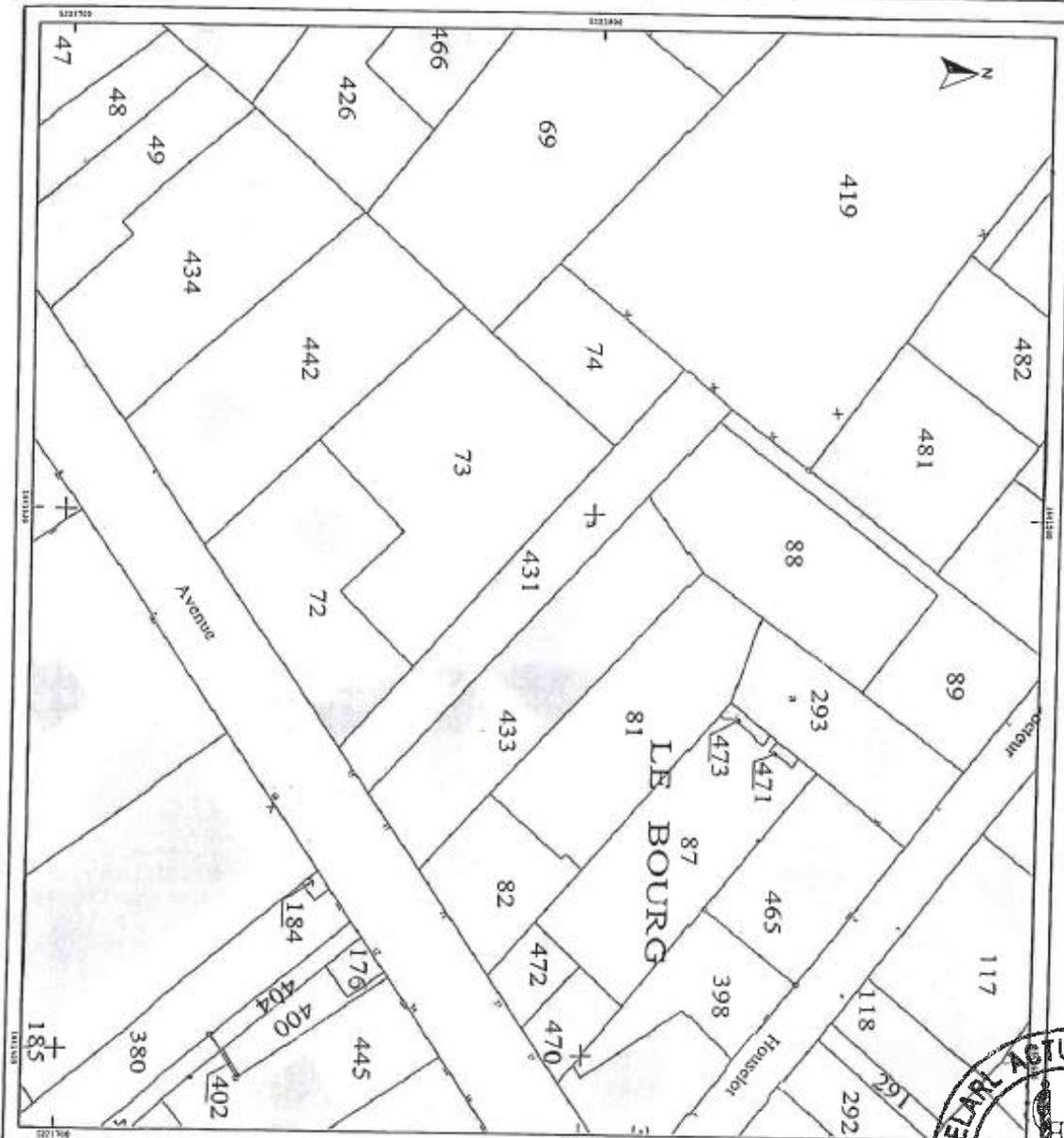
Numero d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

CDIF GUERET
3, Avenue de Laine
BP 102

23002 GUERET cedex
Téléphone : 05 55 61 63 23
Fax : 05 55 52 81 82
cdif.gueret@dirfa.finances.gueret.fr

Extrait communiqué par le plan cadastral
à la date : 23/05/2020

A *Guéret*
le 23/05/2020
L'Agent des Finances Publiques
Tanguy Chauvillier



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selar ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

SELARL ACTUMLEX
Société d'Huissiers de Justice
10-12 rue du Four à chaux
23300 LA SOUTERRAINE
Tél : 05.55.63.20.03
Fax : 05.55.63.33.65.
contactactumlex@huissier-justi
au capital de 32.000 euros
SIRET 537708794 00012
TVA INTRA FR0153770879400012

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

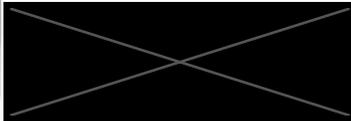
COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE
(REMISE A PERSONNE)

L'An DEUX MILLE VINGT le NEUF JUIN

A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, au capital de 124.821.703,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644 dont le siège social est situé 26/28 Rue de Madrid 75008 PARIS, venue aux droits et actions de la SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES, en vertu d'un acte publié au Registre du Commerce et des Sociétés le 18 Juin 2015 avec effet au 1er Juin 2015, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A



Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 7 feuilles.

Me Rémy EDME



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	128,70
D.E.P.	
Art. R444-15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	136,37
TVA 20,00%	27,27
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
.....	1,40
DEBOURS	
.....	
T.T.C.	179,93



Références : 2000604/MH1/CD
11.05.2020



△ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 44

AXIOJURIS
avocats
SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

SELARL A.A.J.
au capital de 148 100,44 €
Société Titulaire d'un office d'Huissier de Justice
126, boulevard de Courtais
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 28 37 43 - Fax 04 70 28 48 60

Affaire : [REDACTED]

Dossier n°20200231

Tribunal Judiciaire de GUERET

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières

EXPEDITION

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT, ET LE *Vingt Deux* Juin

A LA REQUÊTE DE :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits de la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE Rhône Alpes Auvergne**, en vertu d'un acte publié au Registre du Commerce et des Sociétés le 18 juin 2015 avec effet au 1^{er} juin 2015, Société Anonyme au capital de 124 821 566,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n°379 502 644, dont le siège social est 26/28, rue de Madrid, 75008 PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Richard LAURENT** membre de la **SCP RICHARD LAURENT** Avocat au Barreau de GUERET, y demeurant 4, avenue du Général de Gaulle, 23000 GUERET.

Et ayant pour Avocat Plaidant, **Maître Matthieu ROQUEL**, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), y demeurant 170 boulevard Stalingrad, 69006 LYON, membre de la Société Civile Professionnelle Interbarreaux DESILETS-ROBBE-ROQUEL.

EN VERTU DE :

La copie exécutoire à ordre d'un acte authentique reçu le 13 mai 2009 par Maître Alain SALLET, notaire à GOUZON (23), contenant prêt immobilier :

➤ par la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE Rhône Alpes Auvergne**

[REDACTED]
somme en principal de 66.000,00 €, outre frais et intérêts conventionnels, et garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, publiée à la Conservation des Hypothèques de GUERET le 28 mai 2009, Volume 2009 V 313.

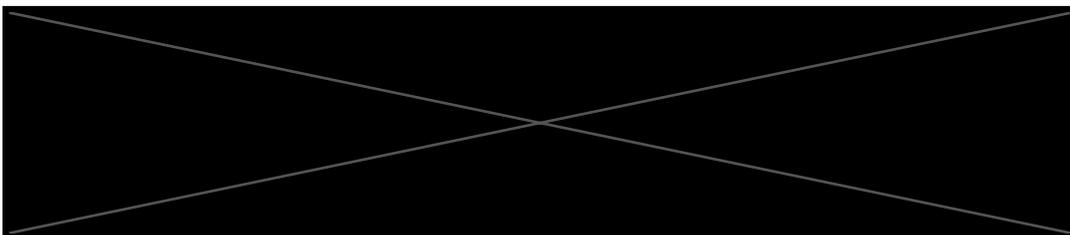
Nous, Selarl ACTUMLEX, Société d'Huissiers de Justice, pris en son siège 10 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine, par l'un de nous soussignés

FAIT COMMANDEMENT A :

Nous, SELARL A.A.J., Société titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Montluçon
126, bd de Courtais - 03100 Montluçon, l'un des associés, soussigné



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69



Tous deux mariés à la mairie de VILLARD BONNOT (ISERE), le 6 février 2008, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.

D'AVOIR A PAYER, DANS LE DELAI DE 8 (HUIT) JOURS, A LA REQUERANTE OU A MOI, HUISSIER DE JUSTICE, AYANT POUVOIR A CET EFFET, LES SOMMES SUIVANTES :

1/ Décompte au 30/04/2020 des sommes dues au titre du prêt n° 300008000106387 :

Prêt N°300008000106387	
Capital restant dû au 06/02/2020	35 820,41 €
Solde débiteur au 06/02/2020	16 619,97 €
Indemnité d'exigibilité 7% prévue à l'acte	2 507,43 €
Intérêts de retard du 07/02/2020 au 30/04/2020 <i>au taux du prêt, soit 4,80 %</i>	579,29 €
Intérêts de retard à compter du 01/05/2020 <i>au taux du prêt, soit 4,80 %</i>	MÉMOIRE
Frais de procédure à parfaire	MÉMOIRE
Total outre mémoire au 30/04/2020	55 527,10 €

Soit **55.257,10 Euros SAUF MEMOIRE (décompte arrêté au 30/04/2020)**, montant de la créance totale due en principal, intérêts et accessoires.

2/ Sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts à échoir, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte des acomptes qui auraient pu être versés.

Les avertissant que faute pour eux de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti ci-dessus, la procédure à fin de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet,



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

assignés à comparaître à une Audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Les informant que la Saisie porte sur les Biens désignés ci-après :

Sur la commune de **GOUZON (23230 - CREUSE), 15, avenue du Bourbonnais**

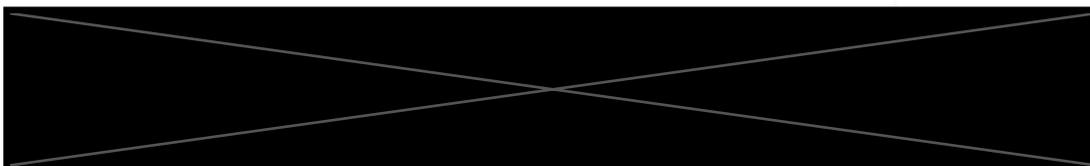
Une maison d'habitation élevée sur sous-sol-cave, d'un rez-de-chaussée surélevé composé de couloir, WC, salle-d'eau, cuisine, deux pièces ; premier étage auquel on accède par un escalier extérieur, composé d'une chambre mansardée, autre petite chambre mansardée et greniers ; faux grenier au-dessus.

Jardin avec garage et petites dépendances

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit ou voie	Surface
AI	431	« 15, avenue du Bourbonnais »	0ha 10a 9ca

Ainsi qu'il résulte de l'extrait de matrice cadastrale (dont copie jointe) délivré par la Direction Générale des Finances Publiques- Centre des Impôts Foncier de **GUERET en date du 25/05/2020**



Leur indiquant que le présent commandement de payer vaut saisie de l'immeuble, désigné ci-dessus, et que le bien est indisponible à leur égard à compter de la Signification de l'acte, et, à l'égard des tiers, à compter de la Publication du Commandement au fichier immobilier ;

Leur indiquant que le Commandement vaut également saisie des fruits et qu'il en est séquestre ;

Leur indiquant qu'ils gardent la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant précisé qu'une vente amiable ne pourra être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution ;

Leur indiquant qu'un Huissier de Justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble ;

Leur indiquant que le Juge de l'Exécution, territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes afférentes à la procédure, est le Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GUERET:

**Tribunal Judiciaire
Le Juge de l'Exécution
23, place Bonnyaud
23000 GUERET**



Leur indiquant que, s'ils en font préalablement la demande, ils peuvent bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'ils remplissent les conditions de ressources prévues par la loi n°91-647 du 10/07/1991 relative à l'aide juridique et le décret n°91-1266 du 19/12/1991 portant application de ladite loi ;

Leur indiquant, enfin, que, s'ils estiment être en situation de surendettement, ils ont la faculté de saisir la commission de surendettement des particuliers institués par les articles L.712-1 à L.712-9 du Code de la Consommation.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article 2 de l'Ordonnance 2020-306 du 25 Mars 2020 modifiée par Ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 ainsi rédigé :

« Tout acte, recours, action en justice, formalité, inscription, déclaration, notification ou publication prescrit par la loi ou le règlement à peine de nullité, sanction, caducité, forclusion, prescription, inopposabilité, irrecevabilité, péremption, désistement d'office, application d'un régime particulier, non avenu ou déchéance d'un droit quelconque et qui aurait dû être accompli pendant la période mentionnée à l'article 1er sera réputé avoir été fait à temps s'il a été effectué dans un délai qui ne peut excéder, à compter de la fin de cette période, le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois.

Il en est de même de tout paiement prescrit par la loi ou le règlement en vue de l'acquisition ou de la conservation d'un droit.

Le présent article n'est pas applicable aux délais de réflexion, de rétractation ou de renonciation prévus par la loi ou le règlement, ni aux délais prévus pour le remboursement de sommes d'argent en cas d'exercice de ces droits. »

LEUR FAISANT SOMMATION,

Et, à la même requête du créancier poursuivant, je vous fais SOMMATION, d'avoir à m'indiquer, si le Bien saisi est loué, les renseignements suivants concernant le preneur, savoir :

- si le preneur est une personne physique : ses noms, prénoms et adresse ;
- si le preneur est une personne morale : sa dénomination et son siège social.

CE A QUOI, IL M'A AUSSITOT ETE DECLARE :

SOUS TOUTES RESERVES



SELARL A.A.J
Au capital de 74.090,22 Euros
Huissiers de Justice associés
126 Boulevard de Courtais
03100 MONTLUCON

Tel : 04 70 28 37 43
AAJ@huissier-justice.fr
IBAN: FR76 1680 6008 2029 8620
0000 189- BIC : AGRIFRPP868

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

(PROCES VERBAL 659) - Article 659 du C.P.C.

L'An DEUX MILLE VINGT le VINGT DEUX JUIN

SELARL A.A.J, Société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de MONTLUCON, 126 Boulevard de Courtais - 03100 MONTLUCON, l'un des associés soussigné,

A LA DEMANDE DE

S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES, au capital de 124.821.703,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644 dont le siège social est situé 26/28 rue de Madrid à PARIS 8EME ARRONDISSEMENT (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Elisant domicile en mon Etude,

Charger de signifier à :

Certifie m'être transporté, à l'adresse ci-dessus déclarée par le requérant ou son mandataire, comme étant l'adresse de la dernière demeure connue du défendeur, avoir constaté qu'aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte, n'y a son établissement.

Sur place, il ne m'a pas été possible de localiser [REDACTED] son nom ne figure pas sur les boîtes aux lettres. Toutefois, la personne rencontrée sur place, m'a indiqué qu'elle ne connaissait pas Mme MOLLENS mais qu'elle avait déjà reçu du courrier à son nom, émanant du Trésor Public. J'ai interrogé la SARL JFG IMMOBILIER qui gère les bâtiments composant le CIL situé Avenue du Président Aurélien à MONTLUCON, sans succès, l'intéressée est inconnue de leur fichier.

Après recherches, j'ai localisé une autre adresse : 14 Avenue du cimetière de l'Est à MONTLUCON. Je me suis rendu à cette nouvelle adresse où j'ai rencontré le propriétaire des lieux qui m'a informé que [REDACTED] était locataire chez eux il y a environ trois ans.

Les services du Commissariat de Police de MONTLUCON en sont plus en mesure de nous fournir des renseignements. Les services postaux refusent de nous répondre et invoquent le secret professionnel.

Les diligences ainsi effectuées n'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, l'Huissier de Justice soussigné, constate que celui-ci n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, et a dressé le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 659 du Code de Procédure Civile pour servir et valoir ce que de droit.

Une copie du présent procès-verbal, auxquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659, alinéa 3, du Code de Procédure Civile, a été envoyée, le 23 Juin 2020 au destinataire de l'acte, à la dernière adresse connue du destinataire ci-dessus indiquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La lettre simple informant le destinataire de l'accomplissement de cette formalité a été adressée le 23 Juin 2020.

La copie du présent acte comporte 4 feuilles.

Me Jean-Louis JANICOT



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	143,72
D.E.P.	
Art. L444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	151,39
TVA 20,00%	30,28
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	7,43
DEBOURS	
T.T.C.	203,99

Acte soumis à la taxe forfaitaire



Références : 2001505/MZR/GL
Edité le 22.06.2020



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

ANNEXE 1 : MATRICE CADASTRALE

M.E.D.I.L. - Environnement Numérique S.A. (44) [Tous Droits Déposés]		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ D'UN COMPTE		NUMERO COMMUNAL M00310																			
ANNEE DE MAJ 2019	DIR 23	COM 093	GOUZON																				
PROPRIETAIRES																							
PROPRIETES BATIES																							
IDENTIFICATION DU LOCAL																							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N° DE PORTÉ	N° DE INVARIANT	S	M	A	F	NAT LOC	CAT	REV CADASTR. COMMUNAL	NAT EXON	COL	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM		
10	AI	431	15	AV DU BOURBONNAIS	0284	A	01	00	01001	0930039428	G	A	C	H	MA	5M	870	C	EA	99	870	100	P
				COM	REXO R IMP	870 €	0 €	GC	REXO R IMP	870 €	0 €	DEP	REXO R IMP	870 €	0 €								
PROPRIETES NON BATIES																							
IDENTIFICATION DU LOCAL																							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP	S TARIF	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTEANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COL	NAT EXO	TA	FRACTION RC EXO	% EXO	TC				
10	AI	431	15	AV DU BOURBONNAIS	0075	1	A A A Z	J S		01		10 09	5 30	3,78	C	TA		0,78	20				
				COM	REXO R IMP	1 €	3 €	GC	REXO R IMP	1 €	3 €	REV IMPOSABLE	4 €										



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

COÛT DE L'ACTE

Coût d'Acte

EMOLUMENT Article R.444-3	220,94
FRAIS DE TRANSPORT - SCT	7,67
VACATION	150,00
HT	378,61
TVA 20 %	75,72
TAXE FORFAITAIRE Article 302-Bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	2,80
TOTAL TTC	472,02

NOMBRE DE FEUILLES : CINQUANTE-TROIS

NOMBRE DE PHOTOGRAPHIES : TRENTE-SEPT

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Me Rémy EDME



▲ RIB LA SOUTERRAINE CDC FR24 4003 1000 0100 0039 7892 R69

Pour toute correspondance, facture, règlement, écrire au **siège social** : Selarl ACTUMLEX 10-12-14 rue du Four à Chaux 23300 La Souterraine
Capital social de 32 000 euros – Siret 537 708 794 00012 - RCS GUERET - N° TVA intracommunautaire : FR0153770879400012

Page : 53